

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social et Economique du 21 octobre 2020

La séance est ouverte par Monsieur Thomas FONTAINE, Directeur de la société, à 08h00.

Personnes présentes :

Titulaires CSE 1er Collège

Leïla TOTO – Françoise BOURGEOIS – Gilles MILLERAND – Frédéric GERVILLIERS – Françoise TILLET – Thierry BOURDIER – Claire QUINONERO – Estelle GENET – François VANDENBROUCKE

Titulaires CSE 2ème Collège

Anne Gaëlle GIRARD – Philippe DUTHU

Personnes absentes/excusées:

Driss EL ZAYTOUNI - Mounir SMAILI - Eric GIANNINI

Suppléants CSE en remplacement de titulaires absents :

Direction

Thomas FONTAINE – Directeur
Julien HARSON – Resp relations sociales

Représentants Syndicaux

Frédéric PISSOT (CGT) Florence MERLIN (FO) Julien SCHEID (UNSA)

Invité(s) en séance

Sylvain MIGUET – Dir. Exploitation. Maxime AUTEXIER – Dir. HSE Christian WINDRESTIN. Dir. Maintenance

1. Approbation du PV du CSE ordinaire du 22/01/20, du CSE extraordinaire du 22/01/20, du CSE ordinaire du 16/09/20

A la demande des membres du CSE, ce point est reporté à la réunion du 18/11/20.

- 2. Information de la Direction sur la marché générale de l'Entreprise
 - a. Information mensuelle sur les principaux indicateurs de suivi d'activité.

Le Président du CSE précise que l'évolution des kilomètres découle de l'adaptation de l'offre du fait de la crise sanitaire. Les prochaines adaptations seront liées aux conséquences du couvre-feu sur l'offre de soirée. A fin octobre, la fréquentation était d'environ 91% et 93%. Par ailleurs, 90% des abonnements ont été repris (les 10% manquants concernent principalement les abonnements liés à des tarifications sociales).

Un représentant syndical demande si Dijon Métropole envisage de réduire l'offre. La Direction précise que tant que fréquentation est bonne, l'AO ne prévoit pas à ce jour de diminuer l'offre.

Par ailleurs, le Président indique que les opérations de cabotage avec les forces de l'ordre seront renforcées. Un représentant syndical demande si les effectifs des forces de l'ordre sont suffisants pour ces opérations. Le Gouvernement a renforcé les moyens humains pour sécuriser les transports depuis cet été.

Le DGS de la ville Dijon a été informé des problèmes de salubrité à proximité de l'agence commerciale.

b. Information trimestrielle sur la situation économique et financière

L'évolution du chiffre d'affaires est liée aux impacts de la crise sanitaire. L'augmentation des frais à la maintenance est liée aux mesures de nettoyage des locaux et du matériel roulant. L'entreprise reste attentive à la situation des entreprises sous-traitantes.



c. Information trimestrielle sur les effectifs

Pour un représentant syndical, le tableau présenté est incomplet et ne respecte par l'article R. 2312-21 du code du travail. Il manque des informations sur les CDD, les travailleurs temporaires, les motifs de recours au CDD et à l'intérim, le nombre de salariés mis à disposition.

La Direction complètera cette information trimestrielle.

d. Information mensuelle sur les recrutements et embauches

Postes à pourvoir : 1 carrossier peintre, 2 AVSR, 1 Mainteneur voie ferrée tram, 1 Mainteneur tram.

Recrutements terminés (et prise de poste à venir): 1 Technicien bus, 1 Mainteneur bus, 1 chargée de communication (CDD).

Embauches de septembre : 2 Agents de vente en CDD, 1 Mainteneur bus en CDI, 1 Assistante de communication en CDD, 1 Mainteneur voie ferrée tram en CDD, 1 Mainteneur tram en CDI, 1 Technicien méthodes en CDI, 5 alternants, 1 Contrôleur de gestion en CDD, 1 conducteur en CDD (soit 11 actuellement en renfort pour absentéisme).

Un représentant syndical signale que l'effectif des AVSR n'est pas au niveau nominal.

La Direction précise que 2 recrutements sont en cours et qu'un 3ème pourrait avoir lieu si l'intéressé confirme son départ de l'entreprise.

Par ailleurs, la Direction apporte les informations suivantes :

- 28% des salariés ont répondu au baromètre engagement (204 réponses sur 719).
- Le groupe de travail « sécurité des femmes dans les transports » s'est réuni. Un représentant syndical indique que les missions de ce groupe ne sont pas assez ambitieuses. Il ajoute que la procédure de prise en charge d'une femme agressée n'est pas bien calée. Une procédure plus claire et partagée de tous (PCC, agents de maîtrise, AVSR) serait nécessaire. La Direction rappelle que ce sujet est une priorité.
- Le groupe de travail « addictions » s'est également réuni.
- La Direction précise que des salariés sont suivis et accompagnés. Un représentant syndical demande si ces salariés sont accompagnés suite à des rumeurs. La Direction n'apporte pas de réponse concrète. Un membre du CSE précise que les addictions concernent aussi les médicaments. Des échanges ont lieu également concernant les stupéfiants et produits psychotropes. La Direction évoque la possibilité de faire des contrôles spécifiques. Un représentant syndical précise que c'est un sujet très délicat d'un point de vue de légalité des tests et réalisation des tests. Il évoque également le fait qu'un groupe « addictologie » a été créé mais que celui-ci ne mène pas d'actions concrètes depuis presque 2 ans.

3. Information sur l'adaptation des mesures de prévention contre le COVID19

La Direction rappelle l'importance de respecter les gestes barrières et de porter le masque. Une 2ème campagne de dotations de masques sera prochainement lancée. Des bornes pour récupérer les masques à usage unique ont été installées au CEM, à l'atelier et à l'agence.

Un représentant syndical demande si le contrat de nettoyage avec ONET a été revu.

La Direction précise que le contrat a fait l'objet d'un avenant, notamment pour prendre en compte les prestations supplémentaires de nébulisation. Si un salarié constate un problème en matière de nettoyage, il le signale à la DMP. Le Secrétaire du CSE regrette qu'il y ait une baisse des moyens concernant le nettoyage.

La Direction rappelle que les mesures mises en place sont à hauteur du niveau actuel de la crise. Les mesures de nettoyage sont les mêmes depuis juillet 2020.

Un membre du CSE propose que l'entreprise communique sur les mesures de nettoyage mises en place.

Un membre du CSE indique qu'à l'occasion du changement de conducteur avec le jockey, il n'y a pas assez de temps pour le nettoyage.



4. Point d'avancement sur le déploiement du projet KIHM

Le Directeur de la maintenance patrimoniale fait un point sur le projet KIHM, qui permet de travailler sur différents axes (ex : management, gestion des compétences, horaires, approvisionnement, etc). Le planning est tenu. Le 1^{er} forum avec les agents sur les horaires du tram est programmé le 22/10/20.

Le Secrétaire du CSE demande si un 1^{er} bilan peut être réalisé.

Il a déjà été constaté une progression en matière d'information montante/descendante et d'environnement de travail. Plusieurs actions sont déjà soldées (ex : le point 5mn est régulièrement fait).

5. Présentation du projet de rénovation du système SAEIV

Le Directeur exploitation présente le projet de rénovation du système SAEIV. Le projet a été décalé de 4 semaines. Le nouveau système devrait permettre de résoudre les « trous » de la radio.

Un membre du CSE demande des précisions sur la formation des régulateurs.

Il est envisagé de former les régulateurs au niveau du PCC. Priorité sera donnée aux régulateurs, puis aux RG qui peuvent être amenés à faire de la régulation.

6. Information, et le cas échéant consultation, sur un nouvel horaire pour l'équipe civile (AVSR)

Le responsable du pôle fraude présente le projet de nouvel horaire pour l'équipe civile AVSR : 10h15 / 18h18 (pause comprise). Cet horaire permettra de contrôler sur d'autres créneaux horaires et de réaliser des contrôles des sorties scolaires. Il répond aussi à une demande des AVSR.

Un représentant syndical indique qu'il n'a pas le même retour des AVSR et que cet horaire risque de dissocier les équipes.

Le responsable du pôle fraude précise que les AVSR sont majoritairement demandeurs.

Les membres du CSE sont invités à rendre par leur avis par e-mail avant le 30/10/20. A l'issue de la consultation, sur les 11 votants, 6 membres du CSE ont rendu un avis et sont favorables au nouvel horaire.

Le responsable du pôle fraude précise que s'agissant des caméras piétons (point 6 du CSE du 16/09/20), sur les 33 AVSR, 23 AVSR y étaient favorables, 2 AVSR étaient opposés, 4 se sont abstenus et 4 AVSR n'ont pas pu être joints. Un représentant syndical indique que la question posée était « pour ou contre le port de la caméra-piéton », sans précisions sur le contexte juridique.

Le responsable du pôle fraude précise que les démarches administratives sont toujours en cours. Il rappelle que les images ne pourront pas être utilisées pour sanctionner un AVSR.

Un représentant syndical demande s'il y a plusieurs accords sur la vidéo surveillance dans l'entreprise ? A ce jour, il n'y a qu'un accord dans l'entreprise qui traite de la vidéo (2008/01). Il précise qu'il pourrait donc y avoir deux accords. La Direction rappelle que pour le moment il s'agit d'une expérimentation.

7. Point sur la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise

a. Résumé de la réunion de la CSSCT du 23/09/2020 et de la visite du bâtiment de la maintenance

En l'absence du référent de la CSSCT, ce point est reporté à la prochaine réunion.

b. Information et consultation relative au bilan HSCT 2019 (pièce jointe)

La Direction présente le bilan hygiène, sécurité et conditions de travail de l'année 2019. Ce bilan a préalablement été exposé aux membres de la CSSCT le 23/09/20.

Il est demandé l'avis des membres du CSE. Les membres du CSE acceptent de voter à main levée.



Nombre de votants: 11; Avis favorables: 0; Avis défavorables: 11; Abstentions: 0.

8. Informations relatives aux prochaines élections des représentants du personnel des salariés au CA de la société SNCF SA

Compte tenu de la crise sanitaire, les élections ont été reportées à la fin de l'année. La Direction présente le nouveau calendrier. La période de vote se tiendra du 04/12 au 10/12. La Direction présente l'outil de vote, qui est le même que celui utilisé pour les dernières élections professionnelles de keolis Dijon Mobilités.

9. Questions à la Direction

 a. Au vu de l'alerte « Renforcé » sur Dijon et agglomération pourquoi vendons-nous encore des titres à l'unité aux clients ? Cela ne paraît aucunement justifié. Votre système de coupelle est trop contraignant, nous fais perdre du temps et n'avons pas le rendu monnaie en fonction

La vente de titres à bord a fortement diminué depuis le début de la crise sanitaire. La procédure mise en place a été validée par le médecin du travail. Les conducteurs doivent utiliser la coupelle et du gel hydroalcoolique, se laver les mains avec du savon lorsque c'est possible. La vente de titres à bord est maintenue. Il n'y aucune pression mise sur les conducteurs pour tenir les temps de parcours du fait du lavage régulier des mains.

b. Pourquoi des modifications détériorant les roulements R1 ont-elles été mises en place en cette rentrée 2020 ?

Le roulement R1 n'a pas été modifié. Les roulements seront abordés lors de la réunion du 17/11/20. L'entreprise souhaite répondre au maximum aux demandes des organisations syndicales, dans le respect de l'équilibre financier et des accords d'entreprise.

c. Nous demandons rapidement un travail sur les temps actuels au Tram.

Nous sommes en train de construire un nouveau plan de transport Tram. Il s'agit d'augmenter les espacements entre rame de 30s à 1mn pour une meilleure robustesse, particulièrement sur le tronc commun. De plus, nous avons priorisé la T1 sur l'insertion afin d'avoir une fréquence régulière sur cette ligne, ce qui favorisera le respect des temps de parcours Le résultat sera prochainement présenté en commission horaires.

d. Nous demandons à nouveau le retour de la voiture surveillance réseau, avec des missions exclusivement destinées aux agents de conduite.

Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, le rôle des AVSR est de contrôler des titres et de surveiller le réseau. Les agents de la voiture de surveillance participent aux opérations de contrôles et sont disponibles en cas de sollicitation pour intervenir si besoin. Sur demande, ils peuvent décrocher et intervenir. Des AVSR demandaient à ce que la V2 fasse des opérations de contrôle. Cette organisation ne changera pas.

Un membre du CSE précise qu'à l'origine, la V2 avait pour mission de faire des prises de contacts sur le terrain, d'aller sur le terrain.

La Direction rappelle que les forces de l'ordre sont davantage présentes sur le réseau le soir.

e. Services du 24 décembre 2020 : où en est la demande de terminer plus tôt les services ?

Nous partons sur le même principe que celui mis en place le précédent Noel (taxis sur la L7). Nous regarderons les horaires de fin de courses pour optimiser au mieux et se rapprocher d'une fin de service vers 20h30.

f. Correspondance de 20h45 : où en est l'enquête demandée depuis des mois sur la pertinence de la correspondance de 20h45 ?

La Direction reconnait ne pas avoir finalisé ce dossier.

Une membre CSE demande s'il faudra faire 1 appel ou 2 appels lors du déploiement du nouveau SAEIV.



La Direction doit regarder ce point.

g. Quelle est la fonction du nouveau responsable de groupe qui a intégré sans appel à candidature ce poste ? Quelle est la nature de son contrat ?

Ce responsable de groupe a été recruté en CDD KDM. Il exerce les mêmes missions que les autres RG, en appui du pôle management, en attendant l'arrivée du nouveau responsable management le 04/01/21 qui commencera par une période de formation.

Un représentant syndical demande pourquoi il n'y a pas eu d'appel à candidature.

La Direction précise qu'initialement il n'est pas prévu d'ouvrir ce poste et que le besoin est apparu au cours de l'été. Cette personne d'une autre filiale Keolis étant revenue sur le bassin dijonnais, il lui a été proposé un CDD.

Un représentant syndical regrette que la bienveillance que la Direction a eue pour ce salarié ne soit pas du même niveau pour d'autres salariés de Dijon, notamment sur les reclassements ou les demandes de changement de réseau sans repasser les tests.

Le Directeur d'Exploitation précise que ce salarié en CDD devra passer les tests habituels s'il souhaite intégrer KDM en tant que Responsable de groupe et que celui-ci pourra mettre en avant son expérience.

h. A quoi sert le Jockey en T1P1 (avec Jockey) en cette période de « COVID »

Le jockey est obligatoire pour permettre une réinsertion de la rame dans le carrousel 6'30" après son arrivée, pendant la pointe du matin (7h-9h) pour maintenir un battement suffisant pour le CR.

i. Que compte faire l'entreprise concernant le service jockey?

Les observations sur le terrain ont montré que s'il y avait des périodes plus compliquées, elles correspondaient aux heures d'arrivée des nouvelles rames sortant du CEM. Nous allons demander que les CR sortants assurent euxmêmes le premier retournement pour soulager le collègue. Sinon, nous étudions la possibilité pour le futur de mettre en place un système de jockey « classique » qui vise à laisser sa rame à l'arrivée au terminus pour reprendre une autre rame au départ afin d'assurer un temps de battement robuste et une fréquence améliorée pour faire face à la fréquentation de réseau projetée. C'est le fonctionnement habituel des autres réseaux. Un membre du CSE fait le constat que de 7h00 à 9h00, le jockey ne fait que du nettoyage.

j. Nous demandons que le temps de pause avec la nouvelles salle « Temple » soit revu. En Effet les 5 mn affectés sur la petite pause mini à 15 ne suffisent pas et les autres pauses n'ont pas été rallongé de fait. 13 en VS ne suffiront pas....

Nous étudions la possibilité d'augmenter légèrement le temps alloué et nous vous le présenterons lors de la commission horaires. Nous partons sur un temps de 18mn hors période scolaire au lieu de 15. En vacances scolaires, on maintiendrait 13mn pour ne pas pénaliser les départs en congés.

k. Quand un agent signale par texto SAE que le véhicule est plein, comment cela est-il géré et est-ce utile ?

Le signalement est toujours utile ne serait-ce que pour avoir la trace de cet évènement et le prendre en compte en cas de récurrence dans notre offre si possible. De plus, le régulateur peut avoir une action sur la régulation des bus encadrants.

I. Demande qu'il soit remis aux salariés le roulement sur l'année complète pour qu'ils puissent poser leurs congés sans se retrouver en négatif en fin d'année

Le cycle actuellement fourni permet aux agents de voir le positionnement de leurs repos pour les semaines concernées.



m. Pourquoi l'entreprise a-t-elle mis les services vacances scolaires lors de la grève du 28 septembre et pourquoi ne pas avoir averti les conducteurs ?

Le plan de transport est systématiquement adapté lors d'un mouvement social une fois les comptages effectués.

n. Nous refusons l'augmentation arbitraire de la part de la Direction sur la valeur du vêtement et nous demandons le vote du CSE.

La dotation habillement est toujours à 110 points. Les tarifs des prestataires de 2012, ont augmenté pour tenir compte d'une meilleure qualité des vêtements. Nous n'avons pas reporté l'intégralité de cette augmentation dans les nouveaux barèmes.

Un membre du CSE précise que des vêtements ont augmenté de 5 points, ce qui pénalise les nouveaux embauchés. La Direction rappelle que des articles sont fournis hors dotation. En cas de réels problèmes, on essaiera de trouver une solution.

o. Où en sont les propositions de la CGT sur la sécurisation des piétons via les dispositifs présentés en 2019 ?

Il n'y a pas d'évolution prévue au-delà des flashs mis en place dernièrement sur les rames 1002 et 1006.

p. DMP : Quand sera créé le groupe de travail sur les changements horaire ?

Renaud MARTEEL a été désigné chef de projet. Les réunions du groupe de travail sur les horaires ont débuté.

q. Mobilité et véhicules de services : Qu'en est-il du projet de mettre un place un système informatisé pour une meilleure gestion des véhicules de services et de fonction?

Nous souhaitons mettre le système en service pour la fin du mois d'Octobre.

Demande d'explication sur des lignes intégrée dans les fiches de paie.

La rubrique patronale « PREVOYANCE INAPTITUDE CONDUITE » à 0.35% a été régularisée en paie car elle concernait le contrat prévoyance qui a pris fin au 31/05/2019 mais dont la rubrique était restée active dans la base paie. Cette rubrique augmentait le montant de la base CSG-RDS à tort.

s. Pourquoi l'entreprise inscrit dans les contrats de travail ou avenant qu'un ou une salarié(e) devra assurer le remboursement intégral de sa caisse en cas de vol alors qu'un accord d'entreprise prévoit que l'entreprise doit prendre en charge le remboursement de la caisse en cas de vol pendant ou en dehors de l'entreprise.

L'article 8.4 du règlement intérieur prévoit qu'en cas de vol avéré de la caisse d'un agent par un tiers, l'entreprise en tant que responsable des recettes provenant de la vente de titres, prend en charge la perte des recettes. Il a été demandé à la salariée concernée (CDD) de rayer la mention litigieuse sur son contrat.

t. Devant de tels écrits nous demandons que des boites aux lettres sécurisées soient mis en place pour les salaries le souhaitant puissant déposer leurs caisse à la fin de leurs service.

La demande est sans objet au regard de la réponse à la question S.

 Pourquoi les jours de repos travaillés à la demande du planning et récupérés ne sont-ils pas revalorisés de 25% après un mois comme le prévoit un accord d'entreprise. Le service planning ne semble pas être informé



Les modalités de l'article 7 de l'accord 99/01 sont inchangées. Ce sujet doit être revu dans le cadre de la remise à signature de l'accord 2018/03 suite à la NAO 2020.

v. Pourquoi les offres de postes KDM n'ont-elles pas toutes été portées à la connaissance des salarié.e.s de l'entreprise ?

Les offres de postes en cours ont été affichées sur les panneaux prévus à cet effet (près du réfectoire) et sur les écrans TV. Le seul poste qui n'a pas été affiché concernait le poste de RG en CDD, qui n'était initialement pas prévu.

w. Pourquoi la Direction ne favorise plus le recrutement en interne par le biais d'appels à candidature ?

Les postes à pourvoir ont été diffusés en interne (sauf le poste de RG en CDD). Les salariés de KDM ont la possibilité de candidater. A compétences égales, nous privilégions un recrutement en interne à un recrutement externe.

x. Quel est la nouvelle politique d'embauche (hors conduite) de la direction au vu des postes à pourvoir à ce jour (ou futur) : AVSR ; Maitrise RG ; Maitrise DMP (responsable bâtiment et patrimoine)

Il n'y a pas de nouvelle politique d'embauche.

Pour les AVSR, nous privilégions le recrutement en interne à l'externe. Pour le moment, on ne traite que les candidatures en interne selon un processus classique : 1^{er} entretien / test SNCF / 2nd entretien. Ce n'est qu'à défaut de recrutements possibles en interne que nous traiterons les candidatures externes.

Le poste de RG est un CDD. Le poste de maîtrise à la DMP est en cours définition avant parution.

y. Pourquoi le CSE n'est pas informé des modifications des effectifs : marketing, AVSR, chef de groupe ?

Le CSE est informé chaque mois sur les recrutements et embauches. Les mouvements d'effectifs sont présentés chaque trimestre, avec une précision sur le nombre de conducteurs et d'AVSR, les employés / maitrises et techniciens Marketing, les maîtrises et techniciens exploitation. Voir support présenté en début de réunion. Un représentant syndical rappelle l'information su CSE sur les mesures prévues à l'article L. 2312-8 du Code du Travail.

z. Comment est calculée la « prime agression » versée mensuellement en cas d'arrêt AT sur agression ? Pourquoi les IJSS sont utilisé comme variable d'ajustement sur cette dite prime ?

Dans les cas d'agressions, si l'arrêt de travail couvre à minima un dimanche, un « complément agression » est versé en comparant la rémunération moyenne des 12 derniers mois au salaire de base au moment de l'incident. Depuis début 2019, le versement est effectué mensuellement après réception des IJSS. Pour calculer la rémunération moyenne des 12 derniers mois, sont exclus les gratifications des médailles, les primes de fin d'année, les primes exceptionnelles, le 1/10ème et l'avantage en nature. Le complément agression consiste en la différence ramenée en 30ème entre les 2 sommes. Les IJSS sont prises en compte pour réintégrer le montant de la CSG-RDS sur IJSS dans le salaire du salarié, comme un avantage en nature.

aa. Que sont les contrôles médicaux sur arrêt des salariés effectués par la direction ?

Ce sont ceux qui ont été annoncés lors des dernières réunions. Comme le prévoit l'article 39 de la convention collective, l'entreprise peut diligenter des vérifications par les organismes de contrôle et procéder à des contrôles administratifs. Il s'agit d'un levier parmi d'autres pour lutter contre l'absentéisme, de veiller à ce que les arrêts de travail soient utilisés uniquement dans le cadre d'une pathologie en cours et de vérifier le bienfondé de l'arrêt. Un représentant syndical demande combien de contrôles médicaux ont eu lieu depuis septembre et s'ils remettent en cause l'arrêt de travail. La Direction répond qu'environ 10 contrôles ont eu lieu, sans remise en cause du bienfondé de l'arrêt. Il s'interroge sur la pertinence de ces contrôles et les coûts engendrés.

bb. Quel est la position de la direction pour les salariés demandant le télétravail et le refus qu'elle leur oppose ?



Aujourd'hui, le télétravail peut être mis en place dans le cadre de la crise sanitaire pour les personnes à risques ou limiter le nombre de salariés dans un bureau partagé. En dehors de ce cadre, nous n'avons pas connaissance de demandes de télétravail et de refus.

cc. Journée « Diabète du mardi 6 octobre : Gestion de la salle « Temple », est-ce logique que les agents voulant se reposer ou se restaurer sur place ai dû partir car la salle était pleine. La problématique « COVID » n'a pas pu être respectée.

Nous n'avons pas eu d'informations en ce sens de la part du personnel. Les intervenants extérieurs portaient un masque et respectaient les gestes barrières. Les salariés étaient plutôt satisfaits de cette intervention, qui était exceptionnelle et limitée dans le temps. Nous restons toutefois vigilants sur le nombre de personnes présentes.

dd. Quand seront mis en ligne, pour déblocage, les avoirs de la prime d'intéressement sur la société générale « épargne salariale » ?

Le calendrier a été communiqué par ESALIA en semaine 42. A défaut de réponse le 04/11, la totalité de la prime sera investie par défaut dans le PEE (arcancia trésorerie 257). Ces informations sont affichées (intranet + TV).

ee. Suite NAO, quand seront prêt les ACCORDS CET et RS (ancien 2018/03)?

Nous rédigeons les projets d'accord.

ff. L'entreprise est –elle pauvre au point de ne plus pouvoir financer un verre d'eau et un café lors des formations ? (lors de la prise des repas à l'extérieur).

L'entreprise prendra en charge 1 café et 1 bouteille d'eau pour 3 personnes.

gg. Où se trouve la borne RDP prévue dans l'accord de mise en place du CSE?

Le projet avait bien avancé en janvier/février dernier. Le projet a été suspendu suite à la surcharge d'activité COVID19 en mars. Nous n'avons pas encore eu le temps de mettre en place l'application.

hh. Demande que soient affichées les coordonnées de la personne en charge de KDM au sein de la Direccte.

Le nom de l'inspecteur, le numéro de téléphone et l'adresse sont affichés.

ii. Quelles mesures spécifiques compte prendre la Direction pour protéger ses salariés contre la promiscuité et les risques COVID dans les transports en commun Dijonnais ? Des moyens de nettoyage au virucide réguliers sont-ils envisagés comme ils le furent auparavant ?

Il n'y a pas de nouvelles consignes gouvernementales autres que le nettoyage quotidien qui est déjà réalisé avec un produit virucide. En complément, nous réalisons une nébulisation mensuelle de l'ensemble du matériel roulant.

ij. Nous demandons la révision rapide du DUERP suite à l'alerte renforcée ?

Nous nous sommes engagés à compléter le DUERP. Les principales modifications ont été apportées lors des réunions de la CSSCT du 02/04 et du 18/05, lors du CSE du 20/05. La mise à jour est en cours, y compris pour intégrer les données du nouveau protocole sanitaire du 16/10/20.

kk. Quelles ont été les conditions sanitaires Covid-19 mises en place pour le Divia Bus Tour ?

Du gel hydroalcoolique a été mis à disposition. Il a été demandé de respecter les gestes barrières.



II. Suite à l'état d'alerte renforcée à Dijon depuis quelques temps, quelles ont été les nouvelles mesures de renforcement de la protection contre le Covid-19 dans l'entreprise pour l'ensemble des salarié.e.s ?

Voir point 3. Le télétravail pour les « salariés à risques » doit être généralisé. Les bureaux sont réaménagés pour limiter le nombre de salariés. Nous utilisons les salles de réunion et l'ancien PCC. Le télétravail, lorsqu'il est possible, pourra se faire dans la limite de 2 à 3 jours par semaine. Nous rappelons l'importance des gestes barrières et du port du masque. Les horaires pour la prise des repas à l'atelier et à l'agence sont aménagés. Le marquage des emplacements pour la prise des repas au réfectoire du bâtiment administratif a été renforcé. Le matériel roulant a fait l'objet d'une nébulisation dans la nuit du 14/10 au 15/10.

mm. Qu'a prévu la direction pour le renouvellement de l'air dans la nouvelle salle de repos. En effet pas de fenêtre et nous sommes censé pouvoir nous restaurer (donc sans masque). C'est la salle idéale pour la circulation du covid

La salle est équipée d'une Ventilation Mécanique Contrôlée conforme au code du travail, validée par le bureau de contrôle technique. En complément, il convient de respecter la distanciation physique, y compris lors de la prise des repas et de procéder au nettoyage / désinfection du mobilier avec des lingettes virucides.

nn. Avec la recrudescence du covid que compte faire la direction pour la désinfection des trams et des bus ?

Une nébulisation mensuelle des trams et bus est mis en place (la première a eu lieu dans la nuit du 14/10 au 15/10), en complément de la désinfection quotidienne des zones de contact dans l'ensemble du matériel roulant.

oo. Depuis des années, le CHSCT puis le CSE par le biais du C2SCT demande à participer à tous les recueils des faits. Pourquoi la Direction refuse-t-elle de faire ce travail avec les instances représentatives ?

Les analyses sont de la responsabilité de l'entreprise. La direction associe un membre de la CSSCT à l'analyse des causes, selon la gravité et/ou le type d'accident rencontré. Les accidents du travail sont analysés par l'entreprise et partagés avec les élus lors des réunions du CSSCT. Néanmoins, pour les accidents significatifs, l'entreprise souhaite renforcer l'implication du CSSCT dans l'analyse des accidents. En 2019, 5 AT où un membre de la CSSCT a participé au recueil des faits. En 2020, un membre de la CSSCT était présent pour l'analyse de 3 AT.

pp. Demande de présentation d'un document émanant du fournisseur de masques.

Une notice a été fournie avec la dotation de 10 masques. Nous n'avons pas d'autres documents à fournir.

qq. Nous demandons à nouveau des nettoyages systématiques quotidiens autour de l'agence commerciale. La situation des odeurs de matières fécales et d'urines dure depuis des années, ceci est intolérable d'un point de vue hygiène pour les salarié.e.s

Comme évoqué lors des dernières réunions CSE / RDP, le nettoyage est réalisé de manière hebdomadaire. C'est la ville de Dijon qui gère. Si d'autres nettoyages sont nécessaires, le responsable de l'agence peut solliciter les services de la ville et le prestataire (idées21). Les squatteurs sont rarement délogés la nuit. C'est tout le quartier de la gare, avec les deux épiceries de nuit qui rencontre ces problèmes. Nous avons contacté le Directeur de la Tranquillité Publique afin qu'il fasse le relais auprès des personnes en charge du nettoiement de la voie publique à Dijon. Il lui a été demandé de solliciter auprès d'eux un passage plus fréquent, régulier et pérenne dans le temps.

Un membre du CSE propose que lors du remplissage des citernes situées derrière l'agence, les agents de la ville passent un coup de jet d'eau.



rr. Sécurité piétons CEM: Toujours aucune sécurisation pour les piétons qui veulent venir au CEM, cela fait des années que la situation dure. Nous demandons des mesures rapides pour assurer la sécurité des passages des piétons

Le passage piéton a été acté. Nous relançons régulièrement Dijon métropole.

ss. Où en sont les propositions de la CGT sur la sécurisation des piétons via les dispositifs présentés en 2019 ?

Il n'y a pas d'évolution prévue au-delà des flashs mis en place dernièrement sur les rames 1002 et 1006.

tt. Où en sont les négociations avec Dijon Métropole quant aux avenants suite « COVID ».

Elles sont en cours. La Direction donne les grands axes de la négociation, notamment en ce qui concerne les recettes et les coûts engendrés par la crise sanitaire.

uu. Accès des élus au PPC : Veuillez fournir comme prévu par les textes les accès (Badges et/ou codes).

Les représentants du personnel bénéficient d'une liberté de circulation. Des restrictions à cette liberté peuvent être mises en place si elles sont nécessaires, adaptées, répondent à des impératifs de sécurité et proportionnées. L'employeur est responsable de la sécurité. Des locaux peuvent être en accès limité ou encadré, sans que cela soit contraire au principe de liberté de circulation.

En octobre 2019, une charte de confidentialité et de sécurité a été proposée pour le PCC et l'atelier. Il ne s'agit pas de restreindre la liberté de déplacement mais d'encadrer l'accès à ces lieux : bâtiment sécurisé, diffusion d'images en direct, situations exceptionnelles pouvant perturber l'activité normale des agents. La direction a indiqué qu'il n'y aurait pas de badge personnel pour accéder au PCC mais une liste d'agents habilités à pouvoir entrer dans les locaux : représentants du personnel, astreinte, CODIR.

vv. Nous demandons une participation supplémentaire de la Direction pour les retraités faisant partie des clubs du CSE.

Le contexte économique nous impose de nous concentrer sur le fonctionnement de l'entreprise.

ww. Des nouvelles concernant l'enquête sur le vol des 800 € et les falsifications des feuilles de caisse du CE en 2018 ?

L'enquête est toujours en cours. De nouvelles auditions avaient été faites il y a quelques mois.

xx. Demande que toutes les ventes faites aux salaries soient encaissé par le CSE et non directement au nom du fournisseur.

Le Secrétaire du CSE propose que cette question soit revue lors du prochain pré-CSE.

yy. Sujet de la fin d'année 2020 et demande des moyens habituels alloués pour la fin d'année 2020, voire améliorés en termes de surface et d'entrée/sortie, pour la distribution des colis et des commandes groupées.

Le CSE pourra utiliser la place de parking sur le côté, un chariot élévateur et un barnum. La mise en place d'un sens de circulation devra être envisagée.

zz. Demande de la possibilité de distribuer les jouets des enfants des salariés en salle de repos comme l'habillement ou dans un chapiteau supplémentaire ?



Le Président du CSE donne son accord pour une distribution sur 3 jours maximum dans la salle de repos du CEM. Un sens de circulation devra être mis en place et il conviendra d'éviter les attroupements.

aaa. Pour donner suite à la réunion Pré-CSE du 12/10, les élus (Votes et accord unanimes des présents sur place) demandent à la direction l'autorisation d'utiliser un emplacement dans le réfectoire du bâtiment administratif pour que certains fournisseurs puissent présenter leurs produits (Bijoux, parfums, cosmétiques, ...)

Le Président du CSE donne son accord, sous réserve que la démarche demeure exceptionnelle (au maximum 2 fois dans l'année).

bbb. Nous demandons le solde de tous les comptes du CSE au 24 septembre 2020

Le Secrétaire du CSE indique le montant des sommes disponibles sur les comptes.

Par ailleurs, le Président du CSE donne son accord pour l'installation d'une machine distributrice « style Monge » au PCC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15.

LE SECRETAIRE Gilles MILLERAND LE PRESIDENT
Thomas FONTAINE